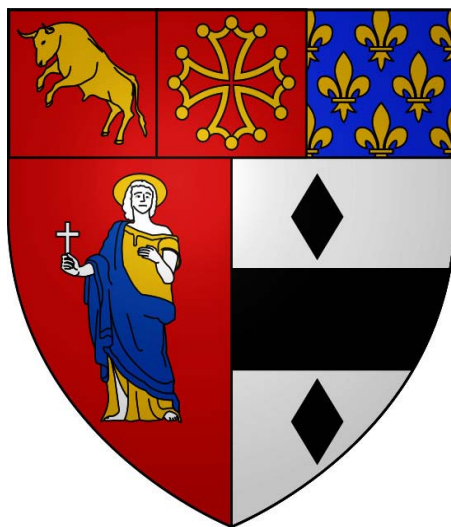


# Mairie de Layrac sur Tarn

Bulletin municipal N° 47



Décembre 2019

# Edito

Pour cette dernière gazette du mandat qui s'achève, les adjoints ont décidé de s'exprimer d'une seule et unique voix afin de remercier Monsieur le Maire pour avoir pendant 2 ans géré notre commune. Nous tenions à lui en faire un témoignage écrit c'est pourquoi nous lui avons demandé de prendre la parole.

Quelque soit le débat Monsieur le Maire n'a eu de cesse de privilégier l'intérêt de la commune, avec une écoute de chacun d'entre nous mais en nous rappelant chaque fois que nécessaire notre responsabilité et nos devoirs d'élus vis à vis de vous administrés, qui nous avez confié la commune en 2014.

Malgré un début de mandat complexe, Monsieur Astruc a souhaité fédérer l'équipe et la dynamiser. Il a animé son conseil afin que chacun prenne sa mission très au sérieux. Il a su doter l'équipe d'outils et de méthodes. Nous tenons à rappeler ici que pour la plupart d'entre nous nous n'avions pas d'expérience et c'est en côtoyant ce Maire travailleur que plusieurs dossiers ont pu se réaliser.

Nous ne pourrions pas tous les citer, mais la réfection de l'éclairage public, le travail sur la sécurité du village sont l'aboutissement de l'élan donné par le Maire.

Il faut aussi souligner la rigueur dont a fait preuve Monsieur le Maire avec un suivi des dossiers sans faille, les lacs de Layrac en sont une illustration, c'est un dossier qu'il a défendu à la Communauté des Communes.

Il a eu à cœur d'être à l'écoute en ouvrant la porte de la mairie à chaque fois qu'un citoyen en a fait la demande sans manquer de nous en informer.

Nous pensons évidemment au projet d'aménagement de la Payrolière, les citoyens qui ont souhaité le questionner ont été reçus et ont pu poser leurs questions ou exprimer leurs inquiétudes. Toutes les remarques et problématiques ont été exposées aux adjoints et aux conseillers lors de nos réunions hebdomadaires et à l'ensemble de la population lors de la réunion publique du 14 novembre.

Deux ans c'est court pour réaliser concrètement des avancées sur une commune qui doit gérer rigoureusement un

budget affaibli par les baisses de dotations. Le Maire nous a demandé une efficacité nous conduisant à se concentrer sur les dossiers prioritaires.

Il a fallu faire des choix, c'est douloureux mais le débat a toujours été présent au sein du conseil. Le vote étant une façon de trancher à laquelle l'équipe est attachée.

Monsieur Astruc est une personne intègre que les obstacles n'arrêtent pas bien au contraire.

Le projet de centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente est un projet complexe. A chaque fois qu'une problématique voit le jour, l'équipe municipale est sollicitée afin de trouver une solution. Ce dossier reste donc d'actualité et est à concrétiser.

L'altruisme, le souci permanent de la gestion des deniers publics, les compétences techniques et économiques qu'il a mis en œuvre, ont su éclairer les décisions de l'équipe. Sa façon d'appréhender la situation locale avec lucidité nous a souvent recentré lors de nos débats, pour nous permettre des réalisations concrètes.

Malgré ces qualités indéniables nous sommes conscients de n'avoir pas satisfaits tous les Layracois mais en aucun cas cela ne peut être imputé qu'au Maire et nous voulions avant la fin du mandat lui montrer notre confiance et solidarité, c'est chose faite.

Merci pour ce bel exemple d'esprit collectif.

Les Adjoints

Alain Maureau



Sonia Gallego



Didier Besse



# Au fil du conseil municipal

Lien vers les comptes rendus détaillés <https://www.layracsurtarn.fr/fr/la-mairie/conseil-municipal-2.htm>

**20 décembre 2018**

Le conseil municipal fait le choix entre deux propositions d'aménageurs pour le projet de lotissement. L'entreprise Les PARCS propose un lotissement avec un aménagement paysagé travaillé de 20 maisons toutes en rez-de-chaussée et un prix de 20 €/m<sup>2</sup>. L'entreprise SATC propose un lotissement avec un aménagement paysagé travaillé de 15 maisons comprenant des habitations en rez-de-chaussée et d'autres à étage, accompagné d'un règlement de lotissement travaillé avec le conseil municipal et un prix de 17 €/m<sup>2</sup>. Après examen des deux projets, l'entreprise SATC a été retenue par 8 votes et 1 abstention.

**27 mars 2019**

## Approbation du compte administratif 2018

Intitulés	Montants
Dépenses de fonctionnement	251170.71 €
Recettes de fonctionnement	249298.91 €
Solde de fonctionnement	- 1871.80 €
Rappel solde fonctionnement reporté	198362.37 €
Total excédent de fonctionnement	196490.57 €
Dépenses d'investissement	5045.51 €
Recettes d'investissement	25583,26 €
Excédent d'investissement	20537.75 €
Rappel solde investissement reporté	13140.85 €
Total excédent d'investissement	33678.60 €

**11 avril 2019**

## Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux fixés en 2018.

Taxe d'habitation : 22,29%

Taxe foncière bâti : 15,37%

Taxe foncière non bâti : 94,12%

## Vote du budget primitif 2019

Intitulés	Montants
Dépenses de fonctionnement	449251.57 €
Recettes de fonctionnement	252761.00 €
Résultat antérieur reporté	196490.57 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>449251.57 €</b>
Dépenses d'investissement	237788.22 €
Recettes d'investissement	204109.62 €
Résultat antérieur reporté	33678.60 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>237788.22 €</b>

## Rénovation du point lumineux n°46.

Total des travaux effectués par le SDEHG : 956 € part restant à charge de la commune 193 € (estimation).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas réparer le point lumineux 46. Il est préférable d'attendre la réfection complète de l'éclairage public.

## Réfection du réseau d'éclairage public

Rénovation des 34 appareils de style sur mâts fonte vérustes et énergivores, rénovation de 39 appareils sur poteaux béton et rénovation de 2 appareils type « boule » par une pose d'appareils LED 37 et 42 W en bi-puissance, ces technologies devant permettre une économie sur la consommation annuelle électrique d'environ 67%, soit 2668 € par an. Sur le total des travaux pris en charge par le SDEHG 107250 €, la part restant à charge de la commune : 21720 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet et décide de couvrir la part restant à charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 2106 € sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée en section de fonctionnement du budget communal. Cette dépense sera ainsi intégralement compensée dès la première année de mise en service par les économies d'énergies engendrées par la rénovation de l'éclairage public.

**23 mai 2019**

Le conseil Municipal avec 8 votes pour et 1 vote contre décide d'autoriser la vente des parcelles AL 199, 264 et 265 au prix de 17 € le mètre carré, dit que les frais de l'acte seront à la charge de l'acquéreur et mandate monsieur le Maire pour signer la promesse et l'acte authentique.

**3 octobre 2019**

Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve la constitution d'un groupement pour la délégation de service public (DSP) de gestion et d'exploitation du service de fourrière des véhicules. Ainsi Layrac participe au groupement proposé par la CCVA et approuve le projet de convention de groupement. Yolande Quertenmont est désignée comme personne référente de la commune de Layrac-sur-Tarn.



# Au fil des conseils communautaires

Lien vers procès verbaux détaillés: <https://www.valaigo.fr/connaître/pv-conseil/>

7 février 2019

- La Communauté de Communes (CCVA) prendra en charge les frais de fonctionnement des syndicats sur son périmètre et chaque commune se verra imputer les interventions sur son territoire. Pour Layrac cela fait une économie d'environ 350 €.

- Le marché de collecte des déchets de la CCVA se terminant fin 2019 a été prolongé d'un an.

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les principaux objectifs sont repris ci-après a été approuvé :

Axe 1: Communiquer autour de la transition énergétique

Axe 2: Gestion économe et durable du patrimoine par la rénovation de l'éclairage public, renforcer la rénovation des bâtiments publics pour une utilisation sobre de l'énergie dans le patrimoine public

Axe 3 : Planifier la mobilité et réduire les distances totales par habitants par l'établissement d'un plan de mobilité rurale et investir dans des équipements permettant de diminuer les distances de transport (Création de tiers lieux. Mise en place de la Maison des services au

Axe 4: Accompagner la transition énergétique. Créer des zones d'activités intégrant la transition énergétique. Faciliter l'implantation d'énergies renouvelables. Valoriser le patrimoine hydraulique de la

Axe 5 : Multiplier par 10 la production photovoltaïque d'ici 2026,

- Convention avec Veolia pour une mise à disposition aux écoles de bacs de tri permettant aux enfants de se familiariser avec le recyclage des déchets. Les déchets ainsi triés seraient ensuite collectés. Le produit financier de cette collecte serait reversé à la CCVA. Il est proposé ensuite de reverser cette somme aux coopératives scolaires des établissements partenaires de l'opération.

14 mars 2019

- Dotation de composteurs aux nouveaux arrivants : Il a été décidé d'offrir un composteur aux nouveaux arrivants sur le territoire communautaire. Il s'agit pour la CCVA de sensibiliser les habitants sur les questions liées aux déchets et de réduire leur flux.

- La CCVA et les communes de Bessières, Villemur sur Tarn, Le Born, Layrac sur Tarn et Buzet sur Tarn se sont constituées en groupement pour l'acquisition de fournitures de bureau.

28 mars 2019

- Les taux de fiscalité des ménages sont inchangés en 2019.

Intitulés	Taux
Taxe d'habitation	5.53 %
Taxe sur le foncier bâti	5.64 %
Taxe sur le foncier non bâti	27.56 %
Cotisation foncière des entreprises	31.05 %

- Vote du compte administratif 2018

Intitulés	Montants
Dépenses de fonctionnement	9342333.55 €
Recettes de fonctionnement	9801353.13 €
Solde de fonctionnement	459019.58 €
Rappel solde reporté	1087538.00 €
Total excédent de fonctionnement	1546557.58 €
Dépenses d'investissement	1546078.59 €
Recettes d'investissement	2109460.49 €
Excédent d'investissement	563381.90 €

16 mai 2019

- La CCVA souhaitant faire du développement touristique un enjeu primordial, est adoptée la mise en place d'une étude pour évaluer la faisabilité technico-économique de la remise en navigation du Tarn. Parallèlement, il existe une opportunité pour restaurer l'écluse de Villemur, qui ouvrira la navigation de Desrocades à l'Escalère, soit 11 km environ. L'entreprise exploitant la centrale hydro-électrique de Villemur est d'accord pour financer 70% du génie civil nécessaire. Il resterait donc à financer 30% avant subventions pour la CCVA.

4 juillet 2019

- Il est proposé de fournir un bac «tri sélectif» 240L dès 2 personnes dans le foyer si les habitants sont amenés fréquemment à recevoir des invités. Il est également proposé d'alléger la procédure de remplacement en déposant une simple attestation sur l'honneur. La dotation sera ainsi adaptée aux besoins des habitants.

- La CCVA assure la maintenance et les réparations (couvercles cassés, roues manquantes, etc.) des conteneurs qu'elle fournit. Toute demande d'intervention est à signaler au service "déchets" de la CCVA. En cas de disparition du bac, l'usager pourra se voir livrer un autre contenant, sur présentation d'une attestation sur l'honneur déposée auprès du service "déchets". En cas de déménagement, les équipements fournis doivent être laissés sur place vides et nettoyés. L'entretien est à la charge des usagers qui doivent assurer le lavage des conteneurs au moins une fois par an.

10 octobre 2019

- Création d'un syndicat mixte entre la CCVA et le Conseil Départemental de Haute Garonne, en vue de la mise en navigation du Tarn. La répartition financière sera à 80% à charge du Conseil Départemental et 20% à charge de la CCVA. Concernant la chaussée de l'Escalère, un appel à projet de l'Etat est en cours. La CCVA s'est positionnée afin de rappeler que l'exploitation doit répondre aux usages (industriels et agricoles) et aux projets de navigabilité.

- Voie Verte : L'état a décidé de soutenir le projet de l'extension de la Voie Verte à hauteur de 233672 euros

- Encore une fois, un accident gravissime a eu lieu sur la RD 22 entre Villemur et Bondigoux. Il ne s'agit pas de juger des circonstances de l'accident mais de constater que cette route tue quasiment chaque année. Il est demandé au Conseil Départemental de Haute-Garonne de trouver des mesures adéquates et de limiter la vitesse à 70 km/h.

- La CCVA s'est engagée à trouver le point d'équilibre entre développement économique et transition écologique. Certaines actions de transition écologiques sont déjà engagées. A ce titre, il est proposé d'entamer les démarches afin d'être labellisé dans le Contrat de Transition Ecologique

- Zéro-phyto sur la voirie,

- Soutien au projet de développement hydroélectrique sur le Tarn: centrales de Villemur-sur-Tarn, Bessières et l'Escalaise (Bondigoux, La Magdelaine)

- Réflexion sur la méthanisation

- Avancées sur la cogénération (chaleur produite par l'incinérateur)

- Mise en place d'un PCAET (alors même qu'il n'était pas obligatoire sur notre territoire de moins de 20000 habitants)

- Extension de la Voie Verte, projets de ramifications et liaison vers Buzet et la forêt de Buzet

- Navigabilité de la rivière Tarn

- Maison des Services au Public (Bessières et Villemur-sur-Tarn afin de résoudre certains problèmes de mobilité)

- Protection de la biodiversité des lacs de Layrac sur Tarn

- Travail sur le tri sélectif qui a permis de diminuer le taux de refus de tri sur le territoire à 11% contre 22% sur l'ensemble de DECOSET

- Photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de Villeneuve-Les-Bouluc, à Buzet et à Bessières

- Tiers-lieux sur Bessières et Villemur-sur-Tarn

## Actualités layracoise

### Mise aux normes du coffret électrique du campanaire

Depuis quelque temps, lors de son rapport de visite annuel, la société Bodet nous recommandait le remplacement du coffret électrique commandant le mécanisme du clocher de l'église.

En raison d'un budget en baisse et de dépenses urgentes et nécessaires auxquelles nous avons dû faire face, nous n'avions pu jusqu'ici donner suite à cette recommandation, bien que nous la gardions présente à l'esprit et au cœur de nos préoccupations.

Cette année, nous avons pu inscrire au budget primitif cette dépense qui s'élève à 3550 euros TTC pour le remplacement du coffret de sécurité avec ligne de commande et alimentation, pose d'un disjoncteur en tête et pose d'un parafoudre. Il faut reconnaître qu'après les événements survenus à Notre-Dame un peu plus tard, nous nous sommes sentis confortés dans notre choix avec un certain soulagement.

### Vols de câbles à répétitions historique et évolutions

En 2018, suite à plusieurs vols de câbles, nous avons obtenu de la société Orange qu'elle sécurise les plaques d'accès aux fosses dans lesquelles se trouvent les câbles. Nous avons regretté une sécurisation partielle, les 3 dernières plaques avant l'entrée du village n'ayant pas été changées. C'est sur ce tronçon que les malfaiteurs ont opéré au printemps 2019, privant de connexion la quasi totalité du village. Nous avons demandé et obtenu d'Orange qu'elle termine le travail engagé en 2018. Nous avons insisté sur le caractère dissuasif d'un tel équipement qui, nous en convenons, n'empêche pas les malfaiteurs de voler des câbles ailleurs. Si pour Layrac il a permis de réduire fortement les nuisances, ce sont hélas nos voisins et amis de La Magdelaine et de Villematier qui sont maintenant victimes de vols à répétition. La gendarmerie est en alerte et nous espérons que les opérations conduites permettront de mettre définitivement un terme à de tels agissements.

### Rentrée scolaires 2019 - 2020

Cette année ce sont 137 enfants à l'école élémentaire de Mirepoix-sur-Tarn, dont 12 enfants layracois et 68 enfants à l'école maternelle de Bondigoux, dont 7 enfants layracois, qui ont effectué leur rentrée au mois de septembre.

La directrice de la maternelle est Mme Odile Sarramonne, la directrice de l'élémentaire est Mme Fabienne Galino-Boisset. Le Sigep a effectué des travaux à l'école élémentaire de Mirepoix car avec un élève supplémentaire par rapport à l'année dernière, l'école élémentaire a bénéficié d'une ouverture de classe. Créé en 1996, le SIGEP (Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics), gère et développe les structures d'accueil scolaire pour les trois communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix-sur-Tarn. Le Sigep est propriétaire des établissements scolaires de Mirepoix et de Bondigoux depuis 2017.

Partenaire du SIGEP, la Fédération Léo Lagrange, assure la mise en œuvre et le développement d'activités culturelles, socio-éducatives, de loisirs et d'accueil en faveur des enfants. Nous leur souhaitons à tous une belle année !

### Entretien du Crève cor et autres fossés

Les fossés des secteurs des lacs de Valette et Borde Neuve ont fait l'objet d'un entretien en 2019, mais le syndicat (SIAHBVVT) a décidé que dorénavant, leur entretien serait à charge des communes. Seul l'entretien des cours d'eau reste une compétence syndicale. Des travaux ont été réalisés sur le Crève-Cor : plantations en amont du village, enlèvement des sédiments sous le pont, nettoyage et débroussaillage ainsi que retrait des embâcles.

Le cabinet Naldéo, maître d'œuvre, réalise les études en conformité avec les lois sur l'eau. Les travaux ont été confiés à la société Gannac. Le fonctionnement du Syndicat est à la charge de la CCVA et les travaux sont refacturés à la commune. Pour Layrac, l'entretien du Crève-Cor s'est monté à 10700 € en 2019.

## Gestion des déchets

La CCVA est engagée dans la réduction des déchets. Elle a avec 7 autres collectivités de l'aire toulousaine co-signé une charte affirmant sa volonté de s'engager au-delà des obligations légales. 5 axes sont constitutifs de cet engagement:

La prévention des déchets

La cohérence de la communication

La réduction des bio déchets

L'accompagnement des citoyens

L'éco exemplarité des territoires

Cette démarche inédite en France permettra d'accompagner les habitants vers des comportements éco-responsables.

### Vous souhaitez installer un composteur?

Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets, la CCVA vous propose à moindre coût d'acquiescir un composteur individuel (offert à tous les nouveaux arrivants). Contacter le service déchets au 05 82 95 55 38.

### Stop pub

La CCVA met votre disposition des autocollants à positionner sur votre boîte aux lettres. Vous pouvez le récupérer en mairie.



## Les commémorations : travail de mémoire

Cette année encore, nous tenons à remercier particulièrement la FNACA qui a accompagné les diverses commémorations. Les porte-drapeaux dignes et fiers et une bonne sono ont rehaussé et empreint de solennité les diverses manifestations qui ont eu lieu cette année à Layrac :

19 mars : commémoration de la fin de la guerre d'Algérie ;

8 mai : commémoration du dernier conflit mondial

15 juin : hommage au monument aux morts de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté à l'occasion de la fête locale

11 novembre : commémoration de l'armistice de 1918.

Avec la disparition progressive de la génération des témoins directs des conflits, l'entretien du devoir de mémoire ne devient que plus important auprès des jeunes générations qui par bonheur, n'ont pas eu à souffrir de ces horreurs.



Merci également à tous les élus des communes voisines et anciens élus qui nous ont fait l'honneur et l'amitié de leur présence.

## Salle des fêtes : un toiture à rénover

La salle polyvalente de Layrac naît en 1982 de la volonté de la municipalité de l'époque de se doter d'un outil sportif, festif et culturel. Sa construction donna l'occasion aux Layraçois de prouver leur sens de l'entraide, du partage et de la solidarité, puisque les citoyens, à l'appel de la commune, y participèrent activement. Cette salle qui a fait longtemps notre fierté, a fait le bonheur de nombreux volleyeurs, tennismen, grimpeurs, musiciens, exposants, joueurs de loto et abrite de nombreuses festivités. Malheureusement, le temps faisant son œuvre et les normes de sécurité évoluant, elle fut fermée au public en 2014 avant de rouvrir en 2015 après une solide rénovation électrique et une mise en conformité de la sécurité incendie.

Mais un problème succédant à un autre, c'est maintenant le toit de l'édifice qui montre quelques faiblesses. Un morceau de taille pour notre commune, car celui-ci est fait de plaques de fibro-ciment en amiante. Refaire un toit de cette taille coûte déjà très cher, mais ajouter à cela la dépose et le recyclage de ces plaques amiantées, rendait le projet inabordable pour Layrac. Vint alors l'idée de proposer notre toit à un industriel du photovoltaïque, le principe étant que l'industriel, à ses frais, dépose le toit existant, repose un toit neuf en l'équipant d'une centrale photovoltaïque, et l'exploite pour une durée de 30 ans. Un échange de bons procédés qui permettrait à Layrac de bénéficier d'un toit neuf sans quasiment engager d'argent (le raccordement électrique resterait à notre charge). Mais une si bonne opération ne saurait voir le jour sans quelques tracasseries administratives que nous avons pour notre part toutes résolues. Il n'est pas de même pour notre partenaire industriel qui bute sur des questions du droit du travail en lien avec le désamiantage. Ce beau projet qui allie économie pour Layrac et production d'électricité renouvelable, reste donc fragile tant que cet obstacle n'est pas levé. Mais nous ne nous décourageons pas et nous ne lâchons rien. Notre salle polyvalente mérite un toit tout neuf et Layrac n'a pas dit son dernier mot !

## Cinéma en plein air

Le cinéma en plein air est une animation proposée par la CCVA. Layrac, cette fois encore s'est porté candidat pour recevoir les équipes de Cinéfol. En



amont de la projection, l'office de tourisme de Val'Aigo en partenariat avec l'association la Foulée Mirapissienne avait organisé une randonnée pour découvrir les sentiers Layraçois ainsi que les lacs de Valette. 80 personnes environ ont pris plaisir à voir ou revoir le film Belle et Sébastien.;

### Sécurité routière

La sécurité dans notre village est une priorité. Nous tenons compte de vos nombreuses remarques concernant notamment les excès de vitesse. Un premier ralentisseur a vu le jour sur la RD15. Le coût des travaux étant de 8482 €, nous avons obtenu du Conseil Départemental une subvention de 7500 € rendant ainsi le reste à charge pour la commune supportable. Parallèlement, le Conseil Municipal a pris un arrêté permettant de déplacer les panneaux d'agglomération route de Toulouse au niveau des Prés-Hauts pour étendre la zone de 50 km/h sur une zone dense en habitat.

Une deuxième subvention de 6300 euros nous a été accordée par le Conseil Départemental, un second ralentisseur devrait être installé sur la D22 en venant de Bondigoux début 2020.

### Recensement

Le recensement a eu lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Le nombre d'habitants est de 301, alors que le PLU approuvé en 2011 fixait un objectif de 380 habitants à l'horizon 2020. Cette baisse démographique n'est pas bonne pour les finances communales. La dotation générale de fonctionnement attribuée par l'état est indexée sur le nombre d'habitants.

### Fête de la nature aux Lacs de Valette

Le 25 mai dernier avait lieu aux lacs de Valette la première présentation au public dans le cadre de la fête de la nature. La pluie durant une bonne partie de la matinée n'a cependant pas permis de découvrir les lieux sous les meilleurs auspices. Le site des anciennes gravières de Layrac-sur-Tarn a été acquis par la CCVA le 5 juillet 2017 et désigné Espace Naturel Sensible (ENS) par le département de la Haute-Garonne le 23 janvier 2018. C'est la présence d'une colonie multi-spécifique de hérons d'importance régionale qui lui a valu ce classement. L'association Nature en Occitanie a été sélectionnée pour rédiger le plan de gestion de ce site.



L'animation prévue dans le cadre de la fête de la nature avait pour objectif d'informer la population locale de l'existence de cet espace naturel, de sensibiliser à la protection du patrimoine naturel et d'échanger sur le projet d'aménagement de l'ENS. Les visiteurs ont pu observer tour à tour les différentes espèces avec une longue vue, puis les identifier sur support papier. Les espèces observées étaient : hérons garde-bœufs, bihoreaux gris, hérons cendrés et aigrettes garzettes pour ce qui est des hérons nicheurs.

Les aigrettes garzettes sont arrivées vers fin avril et cela est rassurant car lors du dernier recensement naturaliste en début du même mois, elles étaient absentes. Deux autres



Crabier chevelu



espèces d'oiseaux d'eau ont également été observées : la foulque macroule et le grèbe huppé. La discussion avec les visiteurs porte également sur l'avenir du site. L'après-midi a été consacrée à l'observation des

insectes. Les membres de l'OPIE, équipés des filets à papillons, inspectent la prairie et capturent plusieurs spécimens, qui sont ensuite identifiés. Le public a donc l'occasion d'observer des libellules (Naiade au corps de feu, Anax empereur, Orthétrum à stylets

blancs) ainsi que divers insectes, tel le Mélitée orangée, un papillon et l'oedemère noble, un coléoptère.



Héron pourpré

Le retour du public a été très positif, les habitants semblent se sentir concernés par l'avenir du site. L'animation naturaliste leur a permis de mieux s'approprier l'espace protégé, et leur a apporté un regard nouveau sur le patrimoine naturel des gravières de Valette. Cette animation a également été l'occasion pour les habitants de partager leurs expériences et leur point de vue autour du projet. Les visiteurs se sont également intéressés au programme culturel de l'office de tourisme mis à disposition à l'entrée de l'animation.

### Projet d'aménagement du lieu dit « la Payrolière »

Il y a une vingtaine d'années, Layrac faisait l'acquisition d'un terrain au lieu dit "La Payrolière" afin d'avoir une réserve foncière. Le propriétaire, Monsieur Clavé, a vendu son terrain de 1,2ha à la mairie pour 100 000 francs (15000 €). Lors de l'élaboration du PLU en 2011, la municipalité a mis ce terrain en AU0 (avec 2 parcelles attenantes) afin de pouvoir le valoriser dans le futur. En 2014, il est envisagé par le conseil municipal, de faire une modification du PLU afin de mettre cette zone en "AU" (constructible immédiatement). Il y a trois ans, nous avons recherché un éventuel aménageur. Dans un premier temps, les candidats étaient sur la réserve au vu de l'éloignement de Toulouse. Mais, la situation évoluant, nous avons eu plusieurs propositions : 1°) ARP foncier qui, après avoir fait des études de faisabilité, n'a pas donné suite pour des raisons de calendrier (fin des crédits à taux zéro). 2°) La Société Ancelloti est venue sur le terrain mais n'a pas été intéressée. 3°) La Société Les Parcs, très motivée, nous a fait une proposition pour un projet de vingt maisons ; son représentant, accompagné d'une architecte

paysagère nous a présenté sa vision de l'aménagement envisagé. L'équipe municipale ayant jugé la densité d'habitations trop importante et le projet pas suffisamment détaillé n'a pas retenu le lotisseur, malgré sa proposition financière intéressante, soit 20 euros le m<sup>2</sup>. 4°) La Société SATC accompagnée d'un architecte, nous a présenté à son tour un projet abouti en tenant compte des spécificités architecturales de notre commune, à savoir : les séchoirs à tabac, les briques foraines rouges, les claustras. Ce dernier a travaillé également sur

l'aménagement paysager (diverses essences d'arbres et arbustes). De plus, le projet prévoit la construction de quinze maisons, ce qui permet une croissance de population "raisonnée". D'un point de vue financier, SATC nous propose un paiement comptant de 17 euros le m<sup>2</sup>. Après avoir débattu, le conseil municipal a retenu SATC pour la réalisation de l'aménagement du lieu-dit "La Payrolière". Le projet retenu servira de document de travail pour la modification du PLU concernant uniquement cette zone.

## Le coin des associations

### Le Comité des fêtes

Le comité des fêtes a pour but de dynamiser le village en resserrant les liens entre les LAYRACOIS. C'est l'occasion pour nous de remercier l'ensemble des personnes qui ont soutenu ou participé à nos manifestations.

En 2019, nous avons organisé une après-midi autour des jeux de société, un bal masqué sur le thème des années 80, un marché gourmand et la fête locale au mois de juin.



Nous sommes heureux de constater que cette année a affiché une bonne participation ce qui vaut le meilleur des encouragements. Cela suffit pour nous satisfaire et nous permet d'ores et déjà de dire que cette année est une réussite.

Maintenant, un nouveau défi se présente à nous, assurer la pérennité. Pour cela nous devons être à l'écoute et proposons encore plus de diversité car il en faut pour tous les goûts. Nous avons des idées, vos idées, à nous de les concrétiser.

Le Comité des fêtes est très actif et est toujours prêt à accueillir de nouveaux volontaires, ce nombre n'est pas restrictif.

Bien au contraire nous accueillons avec plaisir les bonnes volontés

avec des idées et un peu de temps disponible. N'hésitez pas à nous contacter : [cdf.layracsurtarn@gmail.com](mailto:cdf.layracsurtarn@gmail.com) ou Chrystelle 06 75 62 91 07



### L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)



On ne peut pas nier le rôle majeur de la chasse et des chasseurs dans la préservation des écosystèmes, des biotopes, de la biodiversité de la faune, dans la régulation des nuisibles et des populations de gibier. Ce rôle peut s'apparenter à un rôle d'utilité publique. Sans régulation des populations de gros gibiers, les accidents les mettant en cause pourraient être plus nombreux. L'ACCA de Layrac, présidée par Laurent Agullana souhaite pleinement s'investir dans les projets de biodiversité de la commune, dans une chasse raisonnée et responsable où, respect, sécurité et passion sont les maîtres mots.

### Exposition Layrac 2019

Un bilan honorable pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive : Plus de 500 personnes nous ont rendu visite à l'Expo LAYRAC 2019. 2016 : 8 exposants ; 2019 : 38 exposants dont les fidèles, présents depuis le début de l'aventure et les nouveaux qui nous permettent de partager d'autres créations. Le comité de pilotage ou le nombre de participants bénévoles est en évolution et est un honneur pour notre village. Le comité d'accueil (12 personnes) a été équipé d'un sweat avec l'écusson de notre village, brodé par une exposante. Nous avons accueilli 110 personnes au repas de clôture. Ce fut une journée réussie avec des animations variées : le tourdion avec les danses anciennes des XII<sup>è</sup> & XVIII<sup>è</sup>, SUD WEST COUNTRY et l'univers de la



danse et de la musique, démonstration à la batterie de notre parrain Patrice LOCCI, un jeune orchestre « T FUJI » sous la responsabilité de Jean-Paul FORMISANO, spectacle de Ventriloquie avec Laurent DOURNELLE sans oublier nos Tomboles Enfants, Adultes et la « Marie-Jeanne »



Plusieurs soirées à thèmes tout au long de l'expo :

Parrainer un enfant de sa région avec Olivier LECORRE et Florence SANCHEZ

Un livre pour Layrac avec Robert MOSNIER, Jean Pierre ALVAREZ et Jean Michel CALMETTES

Le changement Climatique de la planète à la région Midi-Pyrénées, avec Serge PLANTON, chercheur au service modélisation du système climatique Régional

L'œnologie avec Dominique ALVAREZ, Sommelier Formateur et Jean Baptiste FAVAREL, Domaine IN VENTIS Vins de GAILLAC

Découverte de la fonderie avec Patrick TRENQUE et exposé sur les pierres rares de plusieurs pays

Orgue de barbarie : redécouvrir et comprendre l'évolution de l'orgue à travers nos âges avec Marcel ESTABES

La belote pour les amateurs avec Thierry BERGERET

L'imagination à l'écran: Un panorama de la fiction au cinéma et à la télévision avec Philippe BEAUCHAMP, scénariste pour la télévision , dialoguiste de plus belle la vie sur France 3

Découverte du PATCHWORK avec l'association « Les doigts de fées » de Bessières

Jeu de dames : Démonstration et parties amicales avec Jacky HANACHI, champion de France et animateur du damier mirapissien.

Pour 2020, le vernissage aura lieu le samedi 25 avril. Ouverture les matins Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi seront ouverts uniquement sur rendez-vous pour les groupes. Ouverture l'après midi de 14h15 à 19h. La journée de clôture sera le dimanche 3 mai.

En 2020, mise en œuvre d'un Concours annuel : Le 16 ART de LEA. Principe : vous avez des Mains en OR, quelle que soit la matière utilisée, votre œuvre sera exposée. Dates 25/04 au 03/05 2020. Un jury attribuera des notes de 1 à 5 . Thème de la première année : L'ENFANT. 2 niveaux pour l'attribution de récompenses : Enfants et adultes. Pour 2021, on ajoute Le FIDEL'ART de LEA, concours destiné à fidéliser les participants. Le jury sera composé de 5 personnes minimum.



Règlement et mises à jour à consulter prochainement sur le site de la Mairie. Contact : expo.layrac@gmail.com

## Le Club des Amis de Layrac (CAL)

Fidèle à la tradition, Jacqueline Faccin a confectionné le millas pour le plus grand plaisir des amis du CAL venus le déguster en cette soirée du 2 février.



Cette année nous avons simplement participé à l'Expo



« Nos mains en or » en dansant à la journée de clôture où nous avons présenté des contredanses anglaises. Nous

avons été invités au vernissage de l'exposition du Patrimoine, sur le thème de la Renaissance et Henri IV, à Ville-mur en juillet. Ce fut un plaisir de danser sur le parvis de la Tour de Défense devant un public averti.

Nous reprenons les répétitions tous les vendredis en soirée.

## Expo Layrac intéresse Jean François Portarrieu

Les dynamiques territoriales économiques, sociales ou associatives intéressent notre député Jean François Portarrieu. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité provoquer une

rencontre avec Christian Alvarez. Le travail engagé par l'ensemble

des bénévoles de l'expo Les mains en or a été salué par le député qui a mesuré la richesse des talents locaux et apprécié la dimension caritative au travers du soutien apporté à l'association « Petit cœur de beurre » qui œuvre pour les enfants atteints d'insuffisance cardiaque.



# Rencontre avec le député

Tous les ans, la municipalité organise avec Jean François Portarrieu une réunion de travail pour évoquer les problématiques communales. Le 27 septembre dernier nous avons reçu notre député pour parler de sujets tels que la complexité financière des petites communes, la gestion de la compétence école ou encore les problématiques de transport et la nécessité de fluidifier les déplacements notamment du domicile au lieu de travail. C'est l'occasion pour M. Portarrieu de prendre conscience des problématiques de terrain et pour nous, l'occasion de faire remonter au niveau de l'hémicycle des propositions qui nous paraissent essentielles pour notre village. Voici une synthèse des échanges :



## **Sur la gestion financière des petites communes :**

Parmi les pistes pour alléger les charges communales, la création d'une commune nouvelle est une alternative à réfléchir. Le ministère de la cohésion des territoires pourrait proposer des mesures incitatives. Il ne faut pas croire cependant que cela va résoudre tous les problèmes. Je crois davantage aux solutions de mutualisation, d'entraide entre communes voisines. Il est possible d'imaginer des mutualisations avec des communes au sein des communautés de communes mais aussi avec des communes plus éloignées que l'intercommunalité ou d'autres départements. Il n'y a pas forcément besoin de continuité territoriale pour mutualiser. Une autre piste essentielle consiste à bien appréhender, à bien connaître la totalité des crédits disponibles. Sur ce point je m'engage à vous apporter des informations importantes puisque je siège à la commission de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La seule solution sur laquelle vous avez un peu de maîtrise, c'est la fiscalité par l'augmentation des taux, mais à mon avis ce n'est pas envisageable. Il faut promouvoir une croissance démographique tout en la maîtrisant. Pour vous, la seule variable d'ajustement c'est d'augmenter la population. Il vous faut contrarier ce phénomène naturel de baisse démographique. Votre atout, celui de votre commune est de l'ordre de l'immatériel, c'est votre cadre de vie qui peut être attractif.

Je reconnais que la situation n'est pas facile, et ça ne va certainement pas s'améliorer. Si la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) se stabilise déjà c'est beaucoup.

Concernant la taxe d'habitation l'Etat s'est engagé à la compenser à l'euro près selon des mécanismes qui aujourd'hui ne sont pas établis. Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus. Cette exonération, devra être revue chaque année, on ne peut pas figer la situation sur la base de 2016. L'objectif des finances publiques n'est pas d'affaiblir les maillons faibles mais de les renforcer. J'ai conscience que les communes de votre strate sont les plus faibles. Je pense que notre régime fiscal doit être un peu plus souple pour s'adapter aux différentes situations. Je le répète à l'avenir il est clair qu'il y aura des incitations à créer des communes nouvelles. Concernant la suppression de la taxe d'habitation, on peut très bien imaginer un système dérogatoire qui permettrait de favoriser les petites communes par un dispositif incitatif.

J'appréhende bien la difficulté financière des petites communes et je vous dis que je fais partie des députés qui vont demander que la compensation prenne en compte l'évolution démographique à venir, le seul levier aujourd'hui c'est le levier démographique qui vous autorise à conserver la maîtrise de votre commune.

## **Sur la question de la mobilité :**

Il y a une évolution assez récente et c'est tout l'esprit de la loi sur les mobilités : On ne pense plus les mobilités simplement à travers la construction, de nouvelles infrastructures pour répondre aux problèmes multiples et variées en matière de déplacement. Il faut favoriser de nouveaux usages et de nouveaux services comme les tiers-lieux. La mobilité n'est pas un problème

en soi, elle touche à toutes les dimensions des politiques publiques : favoriser le covoiturage, favoriser des véhicules plus propres (avec le plan de développement des bornes électriques) : nouveaux services, nouveaux usages. Ces nouveaux usages peuvent-être impulsés par des politiques fiscales qui orientent par exemple vers le covoiturage. Ce dernier fonctionnera bien lorsqu'on aura démultiplié le nombre de participants et ainsi créer un réseau suffisamment efficace.

Le gouvernement a la volonté d'inciter ces nouveaux usages. Les habitants de Layrac en bénéficieront aussi. Il y a dès à présent la possibilité avec la nouvelle ligne de bus de rejoindre la gare de Saint-Sulpice et j'œuvre pour qu'il y ait la possibilité de rejoindre également celle de Castelnau d'Estretfonds. Sur ce point je suis plutôt optimiste. Une autre idée serait de rapprocher le travail du domicile et l'arrivée de la fibre y participe. La fibre c'est donc de la mobilité. Si l'on ne rapproche pas le travail du domicile, dans 20 ou 30 ans on va se trouver avec des voitures propres mais on aura toujours des embouteillages donc, je suis très satisfait quand j'entends parler de deux tiers-lieux et de développement de fibre optique sur Val'Aïgo... mais bien évidemment certains déplacements vers Toulouse seront toujours inévitables.

## Infos mairie

Téléphone : 05 61 35 35 25

Courriel : [mairielayracsurtarn@wanadoo.fr](mailto:mairielayracsurtarn@wanadoo.fr) - Site internet : [www.layracsurtarn.fr](http://www.layracsurtarn.fr)

Permanence Maire et Adjointes sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 8h à 12h00 et de 14h à 18 h

Mardi de 8h à 12h30

Jeudi de 8h à 12h30

## Etat civil

Naissances	Alexandre, Samuel TEYSSEYRE né le 22 mai 2019 à Montauban Antoine MARQUES né le 30 juillet 2019 à Saint Jean Ilyana LAFON POWERS née le 31 juillet 2019 à Lavour Hugo Gérard Louis BEGUE né le 9 novembre 2019 à Quint Fonsegrives Adryan Lu Jean VANG né le 15 novembre 2019 à Quint Fonsegrives
Ils nous ont quitté	Marcel CAMOLESE le 22 août 2019 Jacques BEAUCHAMP le 16 octobre 2019
Les nouveaux layracois	M et Mme ALLIOT - VALL (Route de Toulouse) M et Mme BUSIN David (Chemin des Crêtes) M et Mme CARRE Denis et Catherine (Route de Toulouse) M LAFON David et Mme POWERS Elisabeth (Rouzet) M ORDIANI (Chemin de la Mongiscarde) M et Mme ROUSSET Romain et Audrey (Rouzet) M VANG Tsou et Mme FLUMIAN Charlotte (Route de Bondigoux) M et Mme VERT PRE Joël et Vatosoa (Route de Bondigoux)

**La présentation des vœux aux layracoises et layracois**

**se tiendra le Dimanche 12 janvier 2020**

**à 11 heures à la salle des fêtes**

La municipalité  
vous  
souhaite de  
bonnes fêtes de  
fin d'année

